



Développement Durable



Le Secrétaire Général
de l'UNSA Développement Durable

à
Monsieur Jacques CLÉMENT
Directeur des Ressources Humaines
MTES/MCT
La Grande Arche – Paroi sud
Tour Pascal B
92055 LA DEFENSE CEDEX

Troyes, le 22 Novembre 2017

Objet : formation des lauréats de l'examen professionnel d'ITPE

Monsieur le Directeur,

Vous avez réuni les organisations syndicales le 8 novembre 2017 afin d'exposer votre projet de modification de la formation des lauréats de l'examen professionnel d'ITPE.

Tout d'abord, bien que nous saluons cette démarche de concertation, nous ne pouvons que regretter que cette dernière intervienne après la modification de l'arrêté ministériel relatif à la formation susmentionnée.

Ce point de forme souligné, le SNAFiT-UNSA avait, dans la perspective de cette réunion, procédé à un sondage auprès des ITPE issus de l'examen professionnel. Nous partageons le constat que la durée actuelle de la formation pourrait être réduite sans toutefois nuire aux contenus pédagogiques. Cependant, la durée envisagée de 3 semaines semble trop restrictive au regard des apports considérés comme positifs par les stagiaires. Ainsi, le SNAFiT-UNSA préconise plutôt une formation sur 4 à 5 semaines conservant une forte prévalence du management et n'excluant pas le travail en mode projet. Par ailleurs, certains apports relatifs à la gestion des ressources humaines et au domaine juridique nous sembleraient adaptés.

Sur le plan statutaire, nous vous rappelons notre revendication d'une nomination au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle l'examen professionnel est organisé. Certes, la formation post examen est statutaire et obligatoire, cependant, cela n'implique pas une nomination à posteriori.

Par ailleurs, la période envisagée pour la formation 2018 ne peut être considérée comme satisfaisante. D'une part, elle implique une prise de poste au 1^{er} juillet ce qui ne correspond pas aux cycles classiques de mobilité. D'autre part, les lauréats de l'examen professionnel devraient poursuivre pendant 6 mois leur précédente activité alors même qu'ils auraient connaissance de leur futur départ. Ce n'est évidemment une situation satisfaisante ni pour le service d'origine, ni pour les promus. Aussi, nous préconisons que la formation statutaire se déroule en janvier ou février de l'année N+1 pour une prise de poste au 1^{er} mars. Il est bien évident que cela supposera une information des candidats dès l'inscription et l'organisation d'un inter-cycle. Nous rappelons à ce sujet notre demande de pouvoir concrétiser la promotion sur au moins un cycle de mobilité supplémentaire pour les lauréats ne parvenant pas à trouver un poste lors de leur première tentative. La session 2018 ne pourrait, compte tenu des délais, faire l'objet de cette modification trop tardive. Le SNAFiT-UNSA demande, pour cette session, que la prise de poste intervienne sur le cycle 2018/9 de façon anticipée au 1^{er} juin. Cela ne remet bien évidemment nullement en cause notre exigence d'une nomination rétroactive au 1^{er} janvier.

Ensuite, comme nous vous l'avons exprimé le 8 novembre dernier nous souhaitons que les TSDD inscrits sur la liste d'aptitude à ITPE soient, comme c'est le cas de leurs collègues attachés, invités à titre facultatif à participer à la formation post examen professionnel. Au passage, nous notons que le brassage des deux filières est positivement apprécié. Le SNAFiT-UNSA regrette donc que cette démarche d'ouverture ne soit pas étendue à des travaux communs avec les élèves ITPE en formation post concours externe ou interne.

Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur le point crucial de l'organisation logistique de la formation. Le SNAFiT-UNSA considère nécessaire la sanctuarisation des lundi matin et vendredi après-midi afin de permettre aux plus éloignés de se rendre à l'ENTPE. Nous revendiquons également dans une démarche de conciliation vie professionnelle / vie personnelle que les déplacements des stagiaires soient pris en charge intégralement. Cela implique qu'ils soient remboursés de leurs frais de déplacement pour regagner leur domicile chaque fin de semaine. Ce point facteur de progression de l'égalité professionnelle Femme / Homme ne saurait être remis en cause pour des questions budgétaires puisque l'économie parallèle en frais d'hébergement compenserait largement cette avancée.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général
de l'UNSA Développement Durable



Daniel PUIGMAL